

## CH\_VB 85.014 vom 21. Mai 1985

Bundesverwaltung, 1985-05-21, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_85.014](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_85.014)

FR: CH\_VB 85.014 du 21 mai 1985

IT: CH\_VB 85.014 del 21 maggio 1985

### Erwägungen

#### E. 18

980 000 125 Agrandissement d'un dépôt de munitions souterrain en Suisse orientale (3 440 000 fr.) Le programme d'armement de 1982 prévoyait l'acquisition de munitions supplémentaires pour la défense antichar et l'artillerie. Seule une partie de ces munitions pourra être emmagasinée dans les dépôts existants. Pour entreposer le reste des munitions, il s'offre la possibilité d'agrandir une installation souterraine qui est actuellement en construction en Suisse orientale. Le dépôt de munitions qu'il a été décidé de construire par l'arrêté fédéral du 28 septembre 1983 (FF 1983 III 1112) devra être agrandi à cet effet. Grâce à la configuration du terrain, il est possible d'en augmenter la capacité d'environ un tiers en prolongeant les chambres souterraines. Il s'agit là d'une solution avantageuse puisque le tunnel d'accès, l'enceinte de sécurité 1259

ainsi que les travaux d'aménagements extérieurs resteront les mêmes. Les délais permettront, après l'ouverture des crédits, d'ajouter immédiatement le prolongement aux travaux en cours. Frais: Fr. Travaux de génie civil 2 820 000 Installations de ventilation 73 000 Installations électriques 45 000 Protection contre l'incendie 55 000 Imprévus 297 000 Ameublement 150 000 Crédit d'engagement 3 440 000 126 Adaptation de dépôts de munitions existants aux prescriptions techniques pour l'emmagasinage des munitions; 2e étape (2 500 000 fr.) A la suite d'une étude détaillée, l'Intendance du matériel de guerre a l'intention d'adapter successivement d'anciens dépôts de munitions aux nouvelles prescriptions de sécurité et à l'exploitation par palettes. L'arrêté fédéral du 28 septembre 1983 (FF 1983 III 1112) ouvrait un premier crédit pour de telles rénovations. La nouvelle étape que nous vous proposons comprend des transformations dans plus de cent chambres de munitions, réparties sur l'ensemble du pays. Il s'agit d'entreprendre les modifications suivantes: - démolition de coffres en béton, de parois de séparation et de bâtisses en béton; - construction à certains endroits d'obstacles en béton en vue d'augmenter la sécurité des tunnels de liaison; - marquage des surfaces d'entreposage; - remplacement de l'éclairage des chambres qui date de plus de trente ans et que n'est plus accepté par l'Inspection fédérale des installations à courant fort. La réalisation de ces mesures permettra d'augmenter la capacité d'entreposage de certaines installations. L'Intendance du matériel de guerre a l'intention de demander, au cours des prochaines années, un nouveau crédit permettant de rénover les installations restantes. Frais: Fr. Adaptations des installations 1 876 000 Aménagements extérieurs 400 000 Imprévus 224 000 Crédit d'engagement 2 500 000 1260

127 Construction d'un dépôt d'approvisionnement en carburants à Romont (11 000 000 fr.) En temps de paix, l'approvisionnement en carburants de l'armée, de l'administration fédérale ainsi que des entreprises des CFF et des PTT a lieu en Suisse romande par l'intermédiaire du dépôt de carburants de Bulle construit en 1932/33 à la faveur d'un droit de superficie. Cette installation doit être remplacée parce qu'elle ne correspond plus aux

exigences quant à la dimension et à l'équipement des réservoirs, aux installations électriques et aux distances de sécurité avec la zone industrielle et d'habitation limitrophe ainsi qu'aux dispositions sur la protection des eaux. Au lieu d'une rénovation, il est prévu de construire à Romont, sur une parcelle appartenant à la Confédération, un dépôt d'approvisionnement de carburants correspondant aux prescriptions actuelles en matière de protection des eaux. L'installation de Bulle devenant caduque, elle sera démolie. Le projet comprend: - un dépôt d'approvisionnement en carburants comportant vingt citernes enterrées à parois doubles; - un bâtiment d'exploitation avec local de pompe, entrepôt et local de remplissage; - des installations pour le remplissage et la vidange de wagons-citernes et de camions-citernes permettant le remplissage de tonneaux et de jerrycans; - un poste d'essence pour les besoins de la place d'armes de Drogneins assorti de cinq citernes à doubles parois, enterrées, et cinq colonnes de carburants permettant aux véhicules de faire le plein; - un abri atomique pour douze personnes. Le crédit demandé comprend également les frais de démolition de l'installation à Bulle et la remise en état du terrain. Frais: FI-, Terrain (viabilité) 250 000 Travaux préparatoires 1 100 000 Bâtiments 2 505 000 Equipements d'exploitation : 3 740 000 Travaux de génie civil et aménagements extérieurs 2 265 000 Frais accessoires 115 000 Imprévus 665 000 Ameublement 150 000 Démolition de l'installation de Bulle 210 000 Crédit d'engagement 11 000 000 1261

#### Construction d'un dépôt d'approvisionnement en carburants à Romont

128 Adaptation d'ateliers et mesures de sécurité dans l'atelier électronique d'Emmen (2 430 000 fr.) L'arrêté fédéral du 23 septembre 1975 (FF 1975 II 1535) accordait un crédit de 14110000 francs pour l'agrandissement de l'arsenal de DCA d'Emmen. A cette époque, on n'en était encore qu'au stade d'essai du système d'engins guidés de DCA mobile qui a été acquis par la suite. Cependant, l'on avait prévu divers locaux destinés aux futurs travaux d'entretien; ceux-ci n'avaient pas été complètement équipés de manière à pouvoir être utilisés à d'autres fins en attendant la livraison des nouvelles armes guidées. Ces locaux de réserve permettront d'assumer l'entretien des nouvelles armes guidées de DCA Rapier et des systèmes de conduite du feu, sans qu'il soit nécessaire de construire de nouveaux bâtiments. L'adaptation des constructions et les installations que nous vous proposons créeront les conditions nécessaires aux travaux d'entretien de ces armes. Lors de l'adaptation des ateliers, il y a lieu d'améliorer les mesures de sécurité dans les bâtiments. En effet, ces mesures doivent être conformes aux prescriptions en la matière du fabricant et aux prescriptions concernant le traitement de matériel classifié. Le programme de construction comprend: - l'installation d'une halle de réparation et d'un atelier d'essai et de maintenance d'unités de feu complètes; - l'installation d'un atelier d'optique et d'hydraulique; - l'installation d'un atelier pour les essais sur les groupes d'assemblage électroniques; - la réunion et la modernisation d'ateliers destinés à un nouvel usage; - les mesures de sécurité dans les bâtiments et la transformation de la loge d'entrée; - une place de stationnement et de mensuration. Frais Travaux préparatoires Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs Frais accessoires Imprévus Ameublement Total Crédit d'engagement Transformation des ateliers Fr. 3000 579 000 588 000 10000 90000 120000 1 390 000 Mesures de sécurité Fr. 6000 489 000 417000 66 000 6000 56000 1 040 000 Total Fr. 9000 1 068 000 417000 654 000 16000 146 000 120 000 2 430 000 2 430 000 1263

13 Constructions destinées à l'instruction 131 Construction de bâtiments et d'installations sur la place d'armes de Colombier (13800000fr.) Par l'arrêté fédéral du 28 septembre 1983 (FF 1983 III 1112), les Chambres fédérales ont approuvé une contribution financière de 18

000 000 de francs accordée au canton de Neuchâtel en vue de rénover la caserne de Colombier. Outre un programme de rénovation important, ce projet comprend la construction de casernes par le canton de Neuchâtel. Dans le message sur les constructions du 23 février 1983 (FF 1983 II 37), nous avons mentionné que d'autres constructions et installations seraient érigées par la suite sur la place d'exercice de Planeyse qui appartient à la Confédération. Ces constructions serviront à l'instruction, à l'exploitation de l'arsenal et au corps des gardes-fortifications. Il manque à la place d'armes de Colombier des terrains d'exercice et des installations permettant la formation du fantassin et du combattant individuel, notamment au combat de localité, à la défense antichar et au service de minage. Il manque également une halle polyvalente permettant l'instruction par mauvais temps et la pratique du sport. Jusqu'à maintenant, les compagnies de recrues étaient obligées d'utiliser les installations de la place d'armes de Chamblon située à 30 kilomètres de Colombier, ce qui n'allait pas sans pertes de temps et sans frictions, puisque les écoles de recrues de Chamblon utilisent les mêmes installations. Dans ces conditions, la construction d'une halle polyvalente et d'installations pour l'instruction sur la place d'exercice de Planeyse, qui fait partie de la place d'armes de Colombier, ne saurait être différée. Il est prévu de construire les mêmes installations et les mêmes halles polyvalentes normalisées que celles que l'on trouve sur d'autres places d'armes. Il manque également à Colombier des locaux permettant l'emmagasinage du matériel de la troupe par l'arsenal. Actuellement, les dépôts sont disséminés dans neuf bâtiments souvent loin les uns des autres. Il manque également de la place pour entreposer les véhicules à moteur. D'une manière générale, il faut relever que l'administration et la remise en état du matériel de corps n'est pas possible sans concentration locale des dépôts. Par ailleurs, c'est en 198) que la réorganisation du corps des gardes-fortifications est entrée en vigueur. A cette époque, la compagnie garde-fortifications stationnée à la caserne «Le Chanet», qui est un bâtiment de location, a été transformée en un secteur de fortifications à effectif notablement réduit. Les tâches de ce secteur de fortifications sont: la surveillance, l'administration et la maintenance d'installations militaires. Le bâtiment du Chanet quant à lui doit être abandonné pour des questions d'organisation et de sécurité. Tous ces problèmes pourraient être résolus par un seul et même projet de construction dont le programme serait conçu comme il suit: - Instruction:

1264

Construction de bâtiments et d'installations sur la place d'armes de Colombier  
 Frais Terrain Travaux préparatoires ' . Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs  
 Frais accessoires Imprévus Ameublement Total Crédit d'engagement Installations pour  
 l'instruction Fr. . . . . 10000 440 000 970 000 10000 80 000 1 510000 Halles polyvalentes  
 Fr. 1 810000 90000 20000 100000 140000 2 160000 Dépôts de matériel de corps et halles  
 d'entreposage Fr. 5 100000 25000 255000 580 000 5 960 000 Bâtiments d'exploitation pour  
 le corps des gardes- fortifications Fr. 1 590000 30000 80000 80000 1 780 000 Routes et  
 places Fr. 310000 10000 1 930 000 35 000 1 05 000 2 390 000 Total Fr. 310000 20000 8  
 940 000 90000 2 900 000 120000 620 000 800 000 1 3 800 000 13800000 to

,-r Construction de bâtiments et d'installations sur la place d'armes de Colombier  
 Explications: 1 Halle polyvalente 2 Halles pour l'entreposage du matériel de corps et des  
 véhicules 3 Bâtiment d'exploitation pour le corps des gardes-fortifications

- agrandissement et complément de l'installation actuelle de combat de localité à laquelle  
 serait ajouté un dispositif de combat antichar rapproché; - construction d'une installation  
 destinée à l'instruction au service de minage; - construction d'une halle polyvalente de 1140

m2 de superficie destinée à l'instruction aux armes et aux appareils ainsi qu'aux activités sportives; - Exploitation de l'arsenal: - deux halles pour l'entreposage du matériel de corps et des véhicules, de 6550 m2 de superficie; - place d'entreposage à ciel ouvert pour le matériel du génie et le matériel de construction, d'une surface de 1000 m2; - place pour le service de parc d'une superficie de 3850 m2, servant simultanément d'aire de roulage. - Corps des gardes-fortifications: - bâtiment d'exploitation comprenant des bureaux, des locaux de travail et des salles destinées au personnel. Tous ces bâtiments et ces installations peuvent être construits sur du terrain appartenant à la Confédération. En groupant les bâtiments nécessaires à l'instruction, les bâtiments de l'Intendance du matériel de guerre et du corps des gardes-fortifications, on parvient à une solution avantageuse du point de vue des coûts. La rénovation du stand de tir à 300 m, de Bôle, qui ne répond plus aux exigences actuelles, devra être reportée à une date ultérieure pour des raisons financières. Le crédit à cet effet n'est pas compris dans le présent projet. 132 Pare-avalanches sur la place de tir du Petit-Hongrin (1 950 000 fr.) Par l'arrêté fédéral du 29 septembre 1976 (FF 7976 III 668), les Chambres fédérales ont accordé un crédit d'engagement de 16 740 000 francs pour la construction de plates-formes de tir et de pistes de circulation sises sur la place de tir du Petit-Hongrin. Ces travaux sont terminés. Les frais se sont élevés à 15 207 000 francs. Les positions pour le tir à grande distance ont dû être construites dans une région où le danger d'avalanches n'est pas exclu en hiver. En raison de la configuration du terrain et compte tenu de considérations relevant de la protection de la nature et du paysage, il n'a pas été possible de construire ces terrasses de tir à un autre endroit. Par ailleurs, une expertise de l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches du Weissfluhjoch-Davos confirme l'existence du danger d'avalanches. Ce danger ne peut être évité par un transfert de la troupe sur d'autres places de tir; en effet, celles-ci sont également situées en montagne et sont exposées" aux mêmes risques. D'autre part; il n'est pas possible de déplacer les cours de répétition à des saisons plus favorables en raison du fort taux d'occupation des places de tir. 1267

Des constructions de protection contre les avalanches, s'élevant à 720 000 francs ont déjà dû être entreprises en raison du danger immédiat que cou-raient certaines terrasses de tir et un cantonnement de troupe. Ce montant est compris dans la somme totale requise pour l'agrandissement de ces installations. Pendant les années où les conditions météorologiques sont normales, les terrasses de tir peuvent être utilisées deux mois plus tôt, au printemps, grâce aux constructions de protection contre les avalanches. Le programme prévu comporte des pare-avalanches dans la région de la Grande Ayerne jusqu'à Le Jorat. Ce faisant, il sera également possible de renforcer la protection offerte par une forêt qui risque, sans constructions contre les avalanches, d'être elle-même détruite au fil du temps. Les expériences des prochaines années montreront si d'autres compartiments de terrain, ainsi que les terrasses situées aux extrémités de la place de tir devront également être protégés par des constructions et si de tels travaux se justifient du point de vue financier. Un nouveau crédit serait demandé le cas échéant. Frais: Fr. Constructions de protection contre les avalanches 1 850 000 Imprévus 100 000 Crédit d'engagement 1 950 000 133

Agrandissement des installations destinées à l'instruction de la place d'armes de Lyss; lrt e'tape (2 680 000 fr.) La place d'armes de Lyss a été agrandie de 1971 à 1974 pour une somme de 18,5 millions de francs. Elle est utilisée depuis pour la formation de tous les mécaniciens d'appareils de l'armée, à l'exclusion de ceux des troupes d'aviation. Par arrêté du 4 décembre 1980 (FF 1980 III 1437), les Chambres fédérales ont approuvé l'achat d'engins guidés pour la défense contre avions, connus sous la dénomination de système

Rapier. Son introduction nécessite la création, sur la place d'armes de Lyss, de nouveaux locaux destinés à l'instruction. En effet, les artisans de troupe sont instruits parallèlement aux deux systèmes Skyguard et Rapier et la place à disposition dans la halle prévue à cet effet est insuffisante. Par conséquent, il s'agit de créer les locaux nécessaires en utilisant l'infrastructure des constructions existantes. A cet effet, l'agrandissement et l'aménagement d'une halle offrent une solution avantageuse tant du point de vue financier que de l'exploitation. Le projet, qui pour des raisons financières est limité à l'essentiel, prévoit l'agrandissement d'une des halles, ainsi que l'aménagement d'une salle de théorie provisoire à l'étage supérieur. L'instruction au système Rapier a commencé en été 1984 et se poursuit provisoirement dans divers locaux inappropriés. Les magasins de matériel, 1268

les salles de théorie et les bureaux faisant défaut, ainsi qu'un local pour les génératrices destinées aux appareils de conduite du tir 75 Skyguard, feront l'objet d'une deuxième étape. L'ensemble de ces constructions représente une dépense de 5 millions de francs. Frais: Fr. Travaux préparatoires 91 000 Bâtiments 1 800 000 Equipements d'exploitation 473 000 Aménagements extérieurs 95 000 Frais accessoires 53 000 Alimentation centrale

## **E. 21**

Ouverture des zones d'approche et d'envol de divers aérodromes militaires (2 000 000 fr.) Il est d'une importance primordiale pour la sécurité de l'exploitation des aérodromes militaires que les zones d'approche et d'envol soient ouvertes, c'est-à-dire qu'elles soient libres d'obstacles de tout genre. Pour les aérodromes qui se trouvent à proximité d'agglomérations, le danger existe que des bâtiments soient construits dans ces zones. Afin de maintenir l'ouverture des zones d'approche et d'envol, le Département militaire fédéral se voit dans l'obligation d'acquérir les parcelles de terrain qui sont situées dans le chenal d'approche et d'envol, voire, dans certains cas, d'acquérir des droits réels restreints, tels que servitudes non aedificandi ou limitations de la construction. Les rapports de droit sont réglés selon le degré d'urgence et quand l'occasion s'en présente. Une partie du montant est destiné à l'acquisition de petites parcelles de terrain permettant d'arrondir la superficie de certains aérodromes militaires, d'agrandir certaines installations, ou en vue de constituer des droits réels restreints. Par divers arrêtés fédéraux précédents, certains crédits ont déjà été ouverts à cet effet. Afin de poursuivre la réalisation de ces mesures, un nouveau crédit d'engagement de 2 000 000 de francs est nécessaire.

## **E. 22**

Acquisition de terrain pour l'Intendance du matériel de guerre (5 800 000 fr.) Un crédit relatif à l'acquisition de terrain est demandé en vue de réaliser les objectifs suivants: De nouvelles installations protégées de soutien doivent être construites dans les zones territoriales 1, 2 et 4. Elles feront l'objet de programmes de construction ultérieurs. Les crédits d'engagement nécessaire à l'acquisition des terrains s'élèvent à 2 600 000 francs. 1279

D'autre part, l'Intendance du matériel de guerre et le Commissariat central des guerres ont besoin de halles d'entreposage dans la région de Martigny. Le Département militaire fédéral a la possibilité d'acheter une ancienne fabrique comprenant deux halles d'entreposage ainsi qu'une place d'entreposage goudronnée. Le crédit d'engagement nécessaire à cet effet s'élève à 2 100 000 francs. L'Intendance du matériel de guerre a loué une halle d'entreposage pour y déposer du matériel d'armée à Oensingen. Le propriétaire de cette halle offre de la vendre à la Confédération. En vue de l'acquisition du terrain et de la halle, un crédit

d'engagement s'élevant à 1 100 000 francs est nécessaire. Frais: FF. Acquisition de terrain pour les installations de soutien des zones territoriales 1, 2 et 4 2 600 000 Parcelle de terrain à Martigny, comprenant deux halles d'entreposage 2 100 000 Parcelle de terrain à Oensingen, comprenant une halle d'entreposage 1\_ 100 000 Crédit d'engagement 5 800 000 3 Crédits additionnels 31 Message sur les constructions 1978 (Arrêté fédéral du 19 septembre 1978 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1978 II 909) 311 Modernisation et aménagement de six ateliers de guerre dans des ouvrages existants Fr. Crédit d'engagement initial

### **E. 26**

200 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1977) Crédit additionnel accordé par l'arrêté fédéral du 25 janvier 1982 (FF 7952 I 200) pour les difficultés rencontrées dans la construction et le renchérissement 4 200 000 Crédit d'engagement accordé

### **E. 30**

400 000 Crédit additionnel demandé 1 070 000 Nouveau crédit d'engagement

### **E. 31**

470 000 1280

Justification du crédit additionnel: Fr- - Construction d'une nouvelle loge d'entrée et adaptation des prescriptions de sécurité 210 000 - Renchérissement pour quatre ouvrages au cours de la période 1981-84 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1984) 860 000 Total des coûts supplémentaires 1 070 000 ./ Rubrique «Imprévu» — (déjà ajoutée au crédit additionnel du 25 janvier 1982) Crédit additionnel 1 070 000 La loge à l'entrée du cinquième atelier a été occupée jusqu'à la fin de 1983. Après la mise à la retraite de la personne chargée de la surveillance, ce poste a été supprimé. Actuellement, il s'agit de construire une nouvelle loge de portier jouxtant le bâtiment d'exploitation qui est continuellement occupé par du personnel, loge qui permettra d'exercer une surveillance générale. D'autre part, il s'agit d'adapter la clôture et les installations de transmission en vue d'assurer la sécurité.

### **E. 32**

Message sur les constructions 1979 (Arrêté fédéral du 26 septembre 1979 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 7979 II 1003) 321 Réfection de bâtiments et agrandissement de la place d'armes de Bière; 2e étape Fr. Crédit d'engagement initial

### **E. 33**

Message sur les constructions 1980 (Arrêté fédéral du 17 décembre 1980 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1980 III 1439) 331 Aménagement d'emplacements d'alarme sur des aérodromes militaires Fr. Crédit d'engagement initial 5 300 000 (indice du coût de la construction: état au 1er octobre 1979) Crédit additionnel demandé 910000 Nouveau crédit d'engagement 6210000 Justification du crédit additionnel: - Difficultés rencontrées en cours de construction: en raison de la nature du terrain, il a été nécessaire de procéder à des sondages, d'abattre des pilotis et de compacter le terrain par des charges 20 200 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1984) 1 087 100 Total des coûts supplémentaires 1 107 300 ./ Rubrique «Imprévu» 197

300 Crédit additionnel 910 000 Sur deux aérodromes, le début des travaux relatifs aux emplacements d'alarme a été différé d'une à deux années pour permettre de procéder à des études de détail relatives aux constructions des portiques et pour compacter le terrain à construire par des charges. Sur un autre aérodrome, les négociations en vue de l'acquisition du terrain ont dû être interrompues et n'ont pu être reprises qu'après qu'une décision soit intervenue dans le cadre d'une procédure d'arbitrage. Le renchérissement indexé qui en découle est de 21,2 pour cent, ce qui correspond à 1 087 100 francs.

#### **E. 34**

Message sur les constructions 1981 (Arrêté fédéral du 25 janvier 1982 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1982 I 200) 341 Bâtiments d'ateliers et transformations à l'arsenal fédéral de Thoue Crédit d'engagement initial 15 550 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1980) Crédit additionnel demandé 790 000 Nouveau crédit d'engagement 16 340 000 1285

Justification du crédit additionnel: pr. pr. - Difficultés de construction et modifications du projet ; 1 157 500 - Frais supplémentaires imprévus lors de la transformation du bâtiment 501 en raison de l'état déplorable de la construction por- tante 175500 - Mur coupe-feu supplémentaire 53 000 - Adaptation de la hauteur du rez-de-chaus- sée afin de permettre de placer des machi- nes plus grandes 128 000 - Adaptation des installations pour les nou- velles machines 137 000 - Coûts supplémentaires des machines 390 000 - Amélioration du chauffage 124 000 - Adaptation de l'entrée du point de vue de la circulation et de la sécurité .. 150 000 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1984) 350 000 Total des coûts supplémentaires 1 507 500 ..../. Rubrique «Imprévus» 717500 Crédit additionnel 790 000 Lors des essais des machines de lavage, celles-ci n'ont pas donné satisfac- tion du point de vue de la rentabilité notamment. Il a été nécessaire de choisir un autre procédé offrant les réserves de capacité nécessaires et per- mettant des économies en matière de frais d'exploitation et de personnel grâce à une plus grande automatisation. Ces installations modifiées ont eu pour conséquence des coûts d'acquisition plus élevés de 390 000 francs. Les adaptations des hauteurs d'étages et des installations ont en outre provoqué des frais supplémentaires de 128 000 et de 137 000 francs respectivement. La planification d'ensemble relative aux exploitations militaires de Thoue prévoyait un nouvel accès au Nord de l'aire de l'arsenal. En raison de mo- difications des exploitations voisines et pour des raisons financières, il a été décidé de renoncer à cet accès. L'entrée actuelle doit être adaptée aux conditions du trafic et de la sécurité. Les coûts supplémentaires sont de l'ordre de 150000 francs. 342 Modernisation et aménagement de trois ateliers de guerre dans des ouvrages existants et modification d'un magasin de munitions souterrain Fr. Crédit d'engagement initial 15 680 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1980) Crédit additionnel demandé 3 890 000 Nouveau crédit d'engagement 19 570 000 1286

Justification du crédit additionnel: Fr. FI-. - Difficultés rencontrées lors de la construc- tion des deux ouvrages 1 779 000 - Mesures complémentaires de consolidation de la roche dans un tunnel d'air frais 339 000 - Frais supplémentaires pour l'élaboration du projet des mesures de protection 350 000 - Frais supplémentaires lors de l'adjudica- tion des travaux de maçonnerie 360 000 - Complément à l'évacuation d'air vicié en raison d'un plus grand apport de chaleur . 250 000 - Travaux supplémentaires pour la démoli- tion des contreforts d'un tunnel d'accès ... 480 000 - Modifications de projet pour un des ouvrages 1 600 000 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1984) 1 560 000 Total des frais supplémentaires 4 939 000 ./.. Rubrique «Imprévus» 1 049 000 Crédit additionnel 3

890 000 Le présent projet concerne un ouvrage classifié. Les commissions recevront d'autres indications à ce sujet.

### **E. 35**

Message sur les constructions 1982 (Arrêté fédéral du 29 novembre 1982 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 7952 III 1088) 351 Rénovation de la centrale d'engagement des troupes d'aviation et de DCA à Diibendorf Fr. Crédit d'engagement initial 6 590 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1981) Crédit additionnel demandé 360 000 Nouveau crédit d'engagement 6 950 000 Justification du crédit additionnel: - Remplacement de câbles usagés du système FLORIDA ... 430 000 - Amélioration des connexions téléphoniques à la centrale d'engagement 80 000 Total des frais supplémentaires 510 000 ./Rubrique «Imprévus» 150 000 Crédit additionnel 360 000 1287

### **E. 36**

Message sur les constructions 1983 (Arrêté fédéral du 28 septembre 1983 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1983 III 1112) 361 Construction d'un bâtiment pour les simulateurs de conduite des obusiers blindés sur la place d'armes de Bière Fr. Crédit d'engagement initial 5 950 000 (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1982) Crédit additionnel demandé 210000 Nouveau crédit d'engagement 6 160 000 Justification du crédit additionnel - Nouvelle conception des abris 470 000 Total des frais supplémentaires 470 000 ./ Rubrique «Imprévus» 150 000 ./ Autres moins-values 110 000 Crédit additionnel 210 000 La nouvelle construction pour les simulateurs de conduite des obusiers blindés sur la place d'armes de Bière prévoyait un abris pour 315 personnes. Cet ouvrage, prévu au devis, avait été conçu selon les directives de l'Office fédéral de la protection civile. La nouvelle conception du Département militaire relative à de tels ouvrages exige qu'ils permettent une occupation permanente. Les installations nécessaires à cet effet telles que: génératrice de secours, citerne d'eau, installation de cuisine ainsi que les modifications structurelles pour la prise d'air et les sas impliquent des frais supplémentaires de l'ordre de 470 000 francs. Une partie de ces frais supplémentaires peut être compensée par la simplification de la construction du bâtiment ainsi que par une adjudication à meilleur compte des travaux. 4 Constructions pour les entreprises d'armement

### **E. 41**

Halle de production des cartouches pour fusil d'assaut 90 à la Fabrique fédérale de munitions de Thoune (33 800 000 fr.) L'introduction du fusil d'assaut 90 a été approuvée par l'arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel de guerre du 5 octobre 1983 (FF 1983 III 1110). La réalisation et la production des cartouches pour fusil d'assaut 90 (cartF90) a été confiée à la Fabrique de munitions de Thoune (FMT). Cette munition est au point. A partir de 1988, une production annuelle de 40 millions de cart F 90 sera nécessaire pour couvrir les besoins de l'armée et des activités hors service. 1288

Au cours des années 90, la production annuelle passera à plus de 100 millions de cartouches. Le fusil d'assaut 57 fonctionne avec la cartouche pour fusil 11 (cart F 11) dont la production est assurée par les Fabriques fédérales de munitions d'Altdorf et de Thoune. Après l'introduction dans l'armée du fusil d'assaut 90, l'utilisation de la cart F 11 reculera fortement. Sa production, bien que proportionnellement inférieure à celle d'aujourd'hui, devra cependant être poursuivie pour garantir l'approvisionnement de la mitrailleuse 51 et

pour les tirs hors service. Par mesure de rationalisation, la production des cart F 90, des cart F 11 et de la munition de pistolet sera concentrée à la Fabrique de munitions de Thoune. Aussi, l'utilisation actuelle des installations de production pour la fabrication de la cart F 11 se poursuivra-t-elle. La fabrication de la cart F 90 exige de nouvelles installations de production, qui seront placées dans un nouveau bâtiment. Cette mesure garantit une fabrication optimale, permettant d'assurer de faibles frais de production et un standard de qualité élevé. Le concept de fabrication, mis au point par une entreprise conseil prévoit la fabrication de la cart F 90 sur 5 chaînes de production largement automatisées. Pour des raisons de rationalisation, la fabrication de la munition de pistolet sera également prévue dans cette halle de production. Les bâtiments actuels, où sont produites les cart F i l , ont entre 40 et 50 ans et sont situés de deux côtés d'une ligne de chemin de fer à trois voies. Ces vieux bâtiments ne pourront pas servir à l'installation rationnelle des nouveaux moyens de fabrication. En outre, ils seront partiellement utilisés pour la poursuite de la production des cart F i l . Par conséquent, il est exclu de prévoir une transformation de ces fabriques pour la production des cart F 90. Le projet du message comprend: - une halle de production pour la fabrication des cart F 90; - un bâtiment pour la fabrication des amorces cart F 90; - l'installation dans un des bâtiments actuels des presses pour la fabrication des éléments lumineux des cart F 90; - la démolition de six vieilles baraques et halles en bois pour viabiliser le terrain en vue de la construction de la halle destinée à la fabrication des cart F 90. Les emplacements ont été fixés sur la base d'une étude détaillée de nombreuses variantes. Le bâtiment destiné à la fabrication des cart F 90 sera placé dans le triangle formé par les voies du BLS, le pont militaire et les voies industrielles. La fabrique des amorces sera rattachée à l'un des bâtiments actuels affecté aux travaux de presse. Au rez-de-chaussée, la halle des cart F 90 offre une surface utile de 7200 m<sup>2</sup>. Elle abritera l'entrepôt des livraisons, les installations destinées à la fabrication des cart F 90 et de la munition pour pistolet, ainsi que les bureaux de l'exploitation. Il est prévu d'aménager au sous-sol des entrepôts et un abri comprenant 100 couchettes. 87 Feuille fédérative 137<sup>e</sup> année. Vol. I 1289

#### K) O Halle de production des cartouches pour fusil 90 à la Fabrique de munitions de Thoune

Les livraisons sont provisoirement effectuées par camion et l'accès se fait au moyen d'une rampe. La construction d'un raccordement par voie ferrée est prévue, mais elle n'est pas incluse dans le présent projet. Frais: Fr. Travaux préparatoires 1185 000 Bâtiments 22 382 000 Equipements d'exploitation 3 528 000 Aménagements extérieurs 1 677 000 Frais accessoires 355 000 Alimentation centrale 2 897 000 Imprévus 1 601 000 Ameublement 175 000 Crédit d'engagement 33 800 000

#### E. 42

Agrandissement de la halle d'entreposage vertical de pièces de rechange de l'entrepôt central des Ateliers fédéraux de construction de Thoune (6 400 000 fr.) La halle d'entreposage vertical de pièces de rechange constitue la partie principale de l'entrepôt central approuvé par le message de 1976 et utilisé en commun dès 1979 par les Ateliers fédéraux de construction et la Fabrique fédérale de munitions de Thoune. Le dépôt, dont la surface de base est de 1600 m<sup>2</sup> et la hauteur de 35 mètres, permet l'entreposage de 13 968 palettes réparties entre quatre couloirs. Trois couloirs permettent l'entreposage de 12 102 palettes normales. Un couloir offre de la place pour 1 866 palettes de grandes dimensions. L'entrepôt est destiné aux pièces de rechange, qui doivent être livrées à brève échéance,

ainsi qu'au matériel industriel, qui est acheminé selon les besoins vers les ateliers de montage et d'entretien. L'entrepôt central approvisionne également en pièces détachées les entrepôts décentralisés de l'Intendance du matériel de guerre et les véhicules-ateliers de la troupe. La halle d'entrepôt vertical de pièces de rechange est actuellement entièrement occupée. Les Ateliers de construction effectuent le montage final et l'intégration du char 87 Léopard. Au début de 1987, commenceront à cet effet les livraisons des groupes de montage, des appareils et du reste du matériel. Tous ces éléments seront d'abord conduits à l'entrepôt central, d'où ils seront distribués conformément au rythme de montage. Au début, 4000 places d'entreposage de palettes seront nécessaires pour assurer la cadence de livraison de six chars par mois. 2200 places supplémentaires seront nécessaires jusqu'au milieu des années 90 pour permettre aux Ateliers de construction de remplir leur mission de base industrielle. Actuellement, 1500 places sont encore occupées par du matériel de rechange destiné au char Centurion 55/57. Ces places, qui seront libérées ultérieurement, à une date non encore déterminée, serviront alors de réserve. 1291

Le programme de construction comprend l'agrandissement de la halle d'entreposage en hauteur, qui sera complétée par deux couloirs à deux rangées chacun et par un pont roulant automatique permettant de sortir et de ranger les palettes. Ainsi, la capacité de l'entrepôt augmentera de 8976 palettes de diverses hauteurs. La possibilité d'un agrandissement ultérieur avait été prévue par le projet de l'époque. La surface nécessaire est disponible et l'infrastructure (tels que le local de commande, les places de préparation et l'ascenseur pour les palettes) est déjà prévue pour une capacité plus élevée. La construction d'un entrepôt classique non automatisé a été étudiée à titre de solution de rechange, en lieu et place de l'agrandissement de la halle d'entreposage en hauteur de pièces de rechange. Toutefois, la surface nécessaire n'est pas disponible sur le terrain des Ateliers de construction. En outre, une telle variante, comme d'ailleurs un entrepôt situé à une grande distance de l'atelier de montage, n'est pas rentable. Frais: Fr. Travaux préparatoires 98 000 Bâtiments 4 020 000 Equipements d'exploitation 1 740 000 Aménagements extérieurs 145 000 Frais accessoires 90 000 Imprévus : 307 000 Crédit d'engagement 6 400 000

### **E. 43**

Aggrandissement des bâtiments du service de recherche de la Fabrique fédérale d'avions d'Emmen (3 000 000 fr.) Les installations d'essai et de recherche de la Fabrique fédérale d'avions d'Emmen ont été mises en service en 1945. Dans les années cinquante, la fabrique a cessé le développement d'avions suisses. Actuellement, cette fabrique s'occupe des tâches suivantes dans le domaine des avions de combat, des hélicoptères et des armes guidées: - mise au point et exécution de programmes de maintien de la valeur combattive et d'augmentation de la valeur combattive d'avions; - fonction d'entreprise générale et de responsable du système lors d'acquisitions, y compris l'étude des possibilités de participation en cas d'acquisitions à l'étranger; - base industrielle; - organe spécialisé de l'administration centrale du Groupement de l'armement chargé des tests et essais techniques. L'accomplissement de ces tâches exige que la fabrique d'avions s'adapte continuellement à l'évolution technique dans de nombreux domaines. Cette politique a porté ses fruits, notamment lors de l'acquisition et de l'amélioration

des avions Vampire, Venom, Hunter, Mirage et Tiger, ainsi que des armes guidées Dragon et Rapier. Dès les années cinquante, il a été possible, grâce au canal aérodynamique d'Emmen, dont d'importance est notoire même à l'étranger, d'exécuter des commandes privées. Le niveau des travaux de recherche de la fabrique d'avions lui a permis en effet de

devenir un partenaire apprécié des entreprises aérospatiales étrangères. A l'heure actuelle, le service de recherche de cette fabrique est un des éléments importants qui lui permet d'accepter non seulement des mandats de développement mais également des mandats de fabrication de haute technicité provenant de l'industrie aérospatiale étrangère. Malgré la concurrence internationale, elle reçoit des commandes, dont une partie importante est adjugée en sous-traitance à d'autres entreprises suisses. Depuis quelque temps, le service de recherche de la Fabrique fédérale d'avions d'Emmen a atteint le stade de l'autonomie économique. En raison de l'évolution de la science et de la technique, les installations de recherche ont dû être adaptées continuellement au cours des dernières années; elles ont été notamment équipées de systèmes de traitement et d'exploitation électroniques des données. Il en est résulté un manque de place dans les bâtiments actuels qui a conduit à des solutions provisoires, nuisibles à un travail rationnel. Le projet d'agrandissement vise les buts suivants: - libération de locaux et d'installations destinés aux mesures, locaux qui sont actuellement envahis par des laboratoires et des ateliers et qui doivent être rétablis dans leur fonction primitive; - rationalisation des circuits de travail par la réunion d'ateliers et de laboratoires, ce qui permettra d'assumer de nouveaux mandats avec l'effectif de personnel donné; - libération du canal aérodynamique en vue d'essais sur le comportement d'avions dans des situations non contrôlées; - séparation des locaux d'évaluation destinés aux équipes des clients des locaux de l'exploitation, aux fins d'assurer le maintien du secret; - construction des abris que prescrit la loi pour le personnel du service de recherche situé à l'écart du gros des bâtiments de la fabrique. Voici le programme des constructions: - construction d'une annexe au bâtiment principal comprenant des ateliers au rez-de-chaussée, et des laboratoires, des bureaux et des locaux réservés à l'ordinateur aux deux étages supérieurs; - construction d'abris pour le personnel du service de recherche. Les études ont montré que la solution qui consiste à séparer le bâtiment des laboratoires et des ateliers du bâtiment des abris est la plus favorable du point de vue technique et financier. 1293

Frais: Fr. Travaux préparatoires 80 000 Bâtiments 2 270 000 Equipements d'exploitation 180 000 Aménagements extérieurs 90 000 Frais accessoires 80 000 Imprévus 240 000 Ameublement 60 000 Crédit d'engagement • 3 000 000

#### **E. 44**

Installations pour la fabrication de la munition de char de 12 cm dans la Fabrique fédérale de poudre de Wimmis Le char 87 Léopard est armé d'un canon à tube lisse de 12 cm développé par l'entreprise Rheinmetall de Düsseldorf. Le char sera incorporé dans notre armée durant plusieurs décennies. La munition ne peut être entreposée que durant une période limitée. Aussi sera-t-elle fabriquée sous licence en Suisse pour éviter de dépendre de livraisons en provenance de l'étranger. Comme le relève le programme d'armement de 1984 (FF 1984 I 925), la Fabrique fédérale de munitions d'Altdorf est entreprise générale pour la fabrication de la munition de char de 12 cm. L'agrandissement de la Fabrique de munitions et la construction d'une nouvelle installation d'encartouche seront nécessaires pour la fabrication des cartouches de 12 cm. Les deux projets de construction ont été approuvés par arrêté fédéral du 2 octobre 1984 concernant le programme des constructions de 1984 (FF 1984 III 312). La Fabrique de poudre de Wimmis est sous-traitant pour les charges propulsives et des douilles combustibles de la munition de char de 12 cm. Ces fabrications exigent la construction respective d'une installation pour l'huile explosive et pour les douilles combustibles. Ces constructions font l'objet des deux projets suivants: 441 Installation pour la fabrication d'huile explosive (9 100 000 fr.) La charge propulsive pour

la munition de char de 12 cm est composée essentiellement de nitrocellulose (NC), de nitroglycérine (NGL) et de diéthylène glycoldinitrate (DEGN), que l'on appelle également huile explosive. Les installations pour la production de nitrocellulose et de nitroglycérine sont à disposition dans la Fabrique fédérale de poudre. Cependant, la construction d'une installation sera nécessaire pour la fabrication de diéthylène glycoldinitrate. La conception de cette nouvelle installation est très semblable aux installations NGL actuellement en service, mais elle ne peut pas être utilisée pour 1294

la fabrication de DEGN. Cependant, une installation NGL manuelle, ne répondant plus aux critères actuels en matière de sécurité au lieu de travail, peut être remplacée par une installation DEGN. La nouvelle installation sera intégrée à la structure actuelle et permettra d'effectuer les opérations suivantes: - entreposage de matières premières et de produits finis; - fabrication de DEGN; - préparation, concentration à degré élevé, stabilisation et dénitrification. La nouvelle installation bénéficie des plus récents progrès de la technique et permet notamment la récupération des acides et de la chaleur. En outre, toutes les mesures seront prises pour assurer l'épuration des eaux usées et pour le filtrage de l'air évacué. Le programme de construction comprend: - la construction de la centrale énergétique avec récupération de chaleur, de l'installation de concentration à degré élevé, de la station transformatrice, ainsi que la transformation et l'adaptation des installations actuelles; — un centre de commande pour l'installation DEGN; - la construction de nouveaux réservoirs pour l'acide à l'état frais et usé; - un nouvel entrepôt DEGN destiné à remplacer l'ancien entrepôt prévu pour le stockage de DEGN; - une station de dosage et de pesage; - l'aménagement des routes, des places et du paysage. Frais: FF. Travaux préparatoires 351 000 Bâtiments 4 036 000 Equipements d'exploitation 1 736 000 Aménagements extérieurs 129 000 Frais accessoires , 108 000 Alimentation centrale 2 202 000 Imprévus 518 000 Ameublement 20 000 Crédit d'engagement 9 100 000 442 Installation pour la fabrication des douilles combustibles (8 450 000 fr.) La fabrication des douilles combustibles comprend trois procédés: le façonnage, le traitement thermique et l'usinage. Les matières premières, telles que la nitrocellulose, d'autres produits explosifs et les stabilisateurs, sont transformés en une sorte de pulpe, qui, soumise à une forte compression à haute température, permet le façonnage des douilles. Après avoir été imprégnées, celles-ci sont entreposées durant plusieurs jours et finalement usinées. Le projet a été élaboré avec la collaboration du donneur de licence. La nouvelle installation répond aux exigences légales en matière de sécurité au lieu de travail ainsi qu'à celles de la protection de l'environnement. 1295

Le programme de construction comprend: - le bâtiment de production, partiellement souterrain, avec un entrepôt destiné aux matières premières et aux substances d'adjonction, ainsi que des aménagements pour l'approvisionnement de l'ensemble de l'installation; - l'adaptation et le déplacement de canalisations, de conduites électriques, d'eau et de chauffage; - la voie d'accès à partir du réseau actuel de routes; - l'aménagement de chemins, de places et de zones boisées. Vingt personnes seront nécessaires à l'exploitation de la nouvelle installation de production. Grâce à des mesures de rationalisation, les autres secteurs de production mettront à disposition ce personnel. Frais: Fr. Travaux préparatoires 429 000 Bâtiments 5 730 000 Equipements d'exploitation 837 000 Aménagements extérieurs 929 000 Frais accessoires 120 000 Imprévus 395 000 Ameublement 10000 Crédit d'engagement 8 450 000

Crédit additionnel pour le nouveau bâtiment du service du feu de la Poudrerie de Wimmis  
150 000 Total des constructions pour les entreprises d'armement ... 60 900 000 Feuille  
fédérale. 137e année. Vol. I 1305

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses,  
Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali  
digitali Message concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain  
(Programme des constructions de 1985) du 18 mars 1985 In Bundesblatt Dans Feuille  
fédérale In Foglio federale Jahr 1985 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 19 Cahier  
Numero Geschäftsnummer 85.014 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum  
21.05.1985 Date Data Seite 1241-1305 Page Pagina Ref. No 10 104 365 Das Dokument  
wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé  
par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale  
svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte  
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.